



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 1 rue Lépine
93500 Pantin
01 48 32 43 40

En transport : bus 145 ou 147, arrêt Pierre
Brossolette

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action
sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de
l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G13: Dispositif sectoriel desservant les communes de Bobigny et de Pantin sur lesquelles sont implantés 2 CMP et 2 CATTP auxquels s'ajoutent un hôpital de jour, une antenne d'hospitalisation à domicile de 8 places

Un site d'hospitalisation à temps complet de 22 lits est installé à Neuilly-sur-Marne

Composition de l'équipe socio-éducative :

- 3 assistants de service social
- 3 éducateurs spécialisés

Activité principale :

Aider les personnes en souffrance psychique, qui connaissent des difficultés sociales, ainsi que leurs familles, à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure : Autorité hiérarchique : <ul style="list-style-type: none">- Directeur des ressources humaines Liaison technique : <ul style="list-style-type: none">- service de la coordination de l'action sociale Autorité fonctionnelle : <ul style="list-style-type: none">- Médecin chef de pôle- Médecin responsable d'unité	Horaire de travail : <u>semaine</u> : 38 heures (1575 heures annuelles)
	Description synthétique du poste : Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur :

L'intervention de l'AS se situe principalement au CMP de Pantin

Au CMP de Pantin

Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, l'assistante sociale intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient.

Elle reçoit les patients suivis médicalement et/ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Elle travaille au maintien de la personne dans son tissu social en partenariat avec les institutions locales et départementales et tout lieu de ressources de proximité.

L'accompagnement s'inscrit dans un projet d'équipe; il s'établit dans la durée.

Elle contribue avec ses 2 autres collègues et les 3 éducatrices spécialisées à ce qu'il y ait cohérence et articulation entre le travail ambulatoire et le temps d'hospitalisation.

A Neuilly-sur-Marne en intra hospitalier

Dans le cadre d'une hospitalisation, l'assistante sociale intervient durant les absences de sa collègue. En articulation avec l'assistante sociale référente de l'unité d'hospitalisation, elle propose une évaluation sociale, elle intervient pour faciliter l'accès aux soins.

Elle agit dans le cadre de la préparation de la sortie ce qui peut parfois impliquer des visites au domicile du patient (évaluation en vue d'une mise en place d'un soutien logistique à domicile). Elle recherche des établissements qu'ils soient sanitaires, médico-sociaux ou sociaux. Elle accompagne l'utilisateur dans des démarches. Elle participe aux entretiens pluri-professionnels.

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.





Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
-
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Le poste peut être amené à évoluer en fonction des projets du service et de la nécessité d'adapter la réponse sociale.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif premier grade, classe supérieure après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre

Signature de l'agent :

